Site internet Fondation ASDR

-> Avec compatibilité sur smartphone

Onglets de pages (ne pas noter les numéros) :

Page d'accueil / 1. Notre fondation

   i. Nos prestations
   ii. Notre engagement
   iii. Nos atouts
   iv. Conditions d'intervention
2. Aide à domicile
   i. Veille et présences
   ii. Ménage ou aide au ménage
   iii. Aide et accompagnement dans les activités de la vie quotidienne
3. Service de transport
4. Service d'orientation
5. Devenir bénévoles
6. Contactez-nous
7. Nous soutenir
8. Nos sponsors

Textes dans les onglets

1. Notre fondation

Nos prestations

Notre activité se concentre majoritairement sur l'aide à domicile et nos prestations comprennent **(avec pictogrammes ludiques comme site ASDR entreprise (**ASDR Aide et Soins à domicile Romand**) qui redirigent sur les textes de l'onglet aide à domicile)**

Veille et présence - le ménage ou aide au ménage – aide et accompagnement dans les activités de la vie quotidienne.

Afin de compléter notre mission et s'agissant de situations nécessitant l'intervention d'un personnel médical, les professionnels de la fondation ASDR collaborent avec des spécialistes indépendants et des institutions du domaine des soins et de la réhabilitation notamment avec l'entreprise ASDR (Aide et soins à domicile romand) **(lien sur le site ASDR)** qui est focalisée sur les soins infirmiers généraux à domicile.

Afin de favoriser la participation et l'intégration à la vie sociale des personnes à mobilité réduite, nous souhaitons mettre en place un service de transports (lien sur le texte de l'onglet service de transport) avec véhicules adaptés dès 2022.

Notre engagement

La fondation ASDR œuvre principalement dans le soutien des personnes en perte d'autonomie en lien avec une atteinte à leur santé physique, psychique et/ou en lien avec l'âge. Nous souhaitons répondre aux besoins réels de la population valaisanne par une intervention ciblée et à domicile dans le but de favoriser le maintien à domicile des personnes accompagnées. Nous sommes actuellement actifs sur l'ensemble du Valais romand et, selon notre évolution, nous étendrons nos prestations sur les autres cantons romands. La fondation ASDR est reconnue d'utilité publique et ne vise aucun but lucratif.

Nos atouts

Nous avons souhaité mettre l'accent sur des services innovants en termes de relation avec la personne accompagnée et misons sur des atouts tels que la confiance, la qualité du suivi et la réflexion en équipe quant à l'aide et l'accompagnement auprès de la personne et de son entourage. Les prestations proposées par la fondation ASDR ont été réfléchies avec des valeurs communes et qui seront au centre de chaque accompagnement à savoir :

- ✓ Le respect de la dignité des personnes.
- ✓ Accueil et accompagnement sans distinction de genre, d'origine, d'appartenance religieuse ou politique.
- ✓ La valorisation de la personne considérée comme acteur de son propre développement.
- ✓ Participer à la construction d'une société équitable et solidaire.
- ✓ Promouvoir le bénévolat.

Notre politique personnelle garantit une prise en charge rapide et portant une attention particulière au bien-être de la personne accompagnée. Pour ce faire nous avons constitué et intégré à notre intervention les avantages suivants :

- Facilité d'accès aux différentes prestations.
- Démarches administratives allégées.
- Centralisation de l'encadrement.
- Attribution de professionnels fixes.
- Disponibilité étendue.
- Respect des habitudes de vie des personnes accompagnées.
- Tarifs de prestations réduits.

Conditions d'intervention

1. Les interventions de la fondation ASDR sont régies par les besoins exprimés par les clients.

2. Une nouvelle évaluation de situation est prodiguée à chaque modification majeure des axes de prise en charge mais au minimum tous les six mois.

3. Le client est responsable de signaler tout élément contribuant à la qualité de son accompagnement.

4. Le client accepte l'ouverture d'un dossier de suivi informatisé et sécurisé le concernant par la fondation ASDR.

5. Toute prestation non annulée 48h à l'avance est facturée au tarif en vigueur.

Avec le soutien de : Mettre les différents logos des fondations/institutions donatrices.

---

2. Aide à domicile

Prestations d'aide à domicile

Veille et présence

Vous vivez avec un proche qui requière une présence 24h/24 et souhaitez avoir quelques heures par semaine pour vaquer à d'autres occupations ? Cette aide à la personne permet d'offrir une relève aux proches-aidants afin de préserver une situation d'épuisement au vu de leur important investissement personnel.

Ce service est proposé pour des personnes nécessitant une présence allant de quelques heures par semaine jusqu'à du 24h/24.

Nous mettons à votre service notre expertise afin de vous orienter vers des prestataires de service partenaires (Croix rouge valaisanne, proxy, infirmières indépendantes, CMS, livreurs de repas, bénévoles...) afin de soutenir nos interventions et garantir une sécurité optimale.

Tarifs (layout déroulant : qu'on peut lire que si on clique sur le +)

Prestation	Tarifs horaire (TTC)
Occasionnelle	Fr. 35.-
Régulière	Fr. 30.-
Heure de nuit « passive »	Fr. 25.-
Heure de nuit « active »	Fr. 33.-
Dimanche et jours fériés	Majoration horaire de 10%

Il n’y a aucun frais de dossier ni frais de gestion. Le règlement des prestations s’effectue sur facture à 30 jours.

Conditions : (layout déroulant : qu’on peut lire que si on clique sur le +)

- La durée des prestations est arrondie aux 5 minutes.
- La durée minimale d'une intervention isolée (non associée à d'autres prestations) est de 1 heure.

Conditions relatives au travail de nuit :

- Les horaires de nuit débutent à 23 heures et se terminent à 6h00.
- La durée minimale d'une intervention de nuit est de 8 heures consécutives.
- Un lit doit être mis à disposition du collaborateur pour la phase de repos (en cas de veilles passives)
- En cas de veille passive, le client doit pouvoir faire aisément appel au veilleur (exemple sonnette au chevet. Ce matériel peut être fournit sur demande par ASDR)
- Pour une veille passive, deux heures sont comptabilisées en veille active afin de permettre au collaborateur de préparer sa nuit et de se préparer pour la journée le matin.
- Toute intervention de nuit lors d'une veille passive est comptabilisée en veille active. Le décompte est arrondi à l'heure afin de permettre un retour en phase passive.
- A partir de trois interventions durant une nuit, cette dernière est considérée comme entièrement active.

Ménage ou aide au ménage

Exclusivement dans le cadre de facilitation du maintien à domicile de personnes atteintes dans leur santé, nous mettons à disposition des femmes ou hommes de ménage rigoureusement sélectionné(e)s pour réaliser **des interventions régulières.** Nous assurons l’entretien hebdomadaire de votre logement incluant selon votre souhait le nettoyage des sols, des sanitaires, dépoussiérage des surfaces…

Compte rendu après chaque passage : Chacune des interventions effectuées par nos aides ménagères peut faire l’objet d’un compte rendu laissé après chaque passage afin de vous communiquer brièvement l’ensemble des tâches effectuées pendant le déroulement de la prestation et du service, les difficultés rencontrées, les matériels et produits nécessaires pour les prochaines interventions, etc. Cette aide vise à faciliter le maintien à domicile.

Tarifs : (layout déroulant : qu’on peut lire que si on clique sur le +)

Prestation	Tarifs horaire (TTC)
Occasionnelle	Fr. 35.-
Régulière	Fr. 30.-

Dimanche et jours fériés	Majoration horaire de 10%
Livraison de matériel	Fr. 20.-

Il n’y a aucun frais de dossier ni frais de gestion. Le règlement des prestations s’effectue sur facture à 30 jours.

Conditions : (layout déroulant : qu’on peut lire que si on clique sur le +)

- Les prestations de ménage peuvent être mise en place exclusivement en parallèle à des prestations de soins.
- La durée minimale d'une intervention isolée (non associée à d'autres prestations) est de 1 heure.
- La durée des prestations est arrondie aux 5 minutes.
- ASDR est reconnue par certaines assurances complémentaires pour un remboursement (selon contrat) des aides au ménage.
- Le forfait de livraison inclus la mise à disposition du collaborateur pour 20 min. maximum et le déplacement avec un maximum de 5 Km parcourus. Si la distance ou/et le temps est supérieur, un supplément de 2.50- CHF est appliqué par Km

Aide et accompagnement dans les activités de la vie quotidienne

Ce service est proposé pour des personnes qui vivent à domicile. Cette prestation vise également à accompagner des personnes isolées socialement. Le soutien peut autant être apporté dans l’élaboration des repas que pour les commissions ou la planification journalière, hebdomadaire ou mensuelle de la vie quotidienne et le suivi de cette dernière.

Cette prestation peut être sollicitée pour des interventions ponctuelles ou régulières. Un compte rendu peut être donné après chaque passage afin de vous communiquer brièvement l’ensemble des tâches effectuées pendant le déroulement de la prestation et du service, les difficultés rencontrées, les matériels et produits nécessaires pour les prochaines interventions. Cette aide vise à faciliter le maintien à domicile.

Tarifs : (layout déroulant : qu’on peut lire que si on clique sur le +)

Prestation	Tarifs horaire (TTC)
Occasionnelle	Fr. 35.-
Régulière	Fr. 30.-
Dimanche et jours fériés	Majoration horaire de 10%
Livraison de médicaments / de matériel	Fr. 20.-

Conditions (layout déroulant : qu'on peut lire que si on clique sur le +)

- La durée minimale d'une intervention isolée (non associée à d'autres prestations) est de 1 heure.
- La durée des prestations est arrondie aux 5 minutes.
- Le forfait de livraison inclus la mise à disposition du collaborateur pour 20 min. maximum le déplacement avec un maximum de 5 Km parcourus. Si la distance ou/et le temps est supérieur, un supplément de 2.- CHF est appliqué par Km plus le temps passé au tarif habituel.

---

3. Service de transports

Un service de transport est proposé avec une large disponibilité et des horaires étendus, pour toute personne à mobilité réduite ou qui, pour des raisons de santé, ne peut recourir à des moyens de transports publiques. Le trajet est conduit et accompagné par un/une bénévole sensibilisé(e). La demande peut autant être ponctuelle que régulière et peut concerner tout type de trajet (médical, familial, professionnel, etc.). Il s'agit-là d'une solution de transport pour les personnes privées et/ou les professionnels qui ne sont pas équipés de véhicules adaptés. Notre but étant de préserver la participation et l'intégration à la vie sociale des personnes à mobilité réduite.

Tarifs : prestations à Fr. 2.5.-/km + un forfait de Fr 5.- la course.

Les kilomètres parcourus pour aller chercher le client ou pour ramener le véhicule ne sont bien entendu pas facturés.

---

4. Service d'orientation

Service d'évaluation sociale et d'orientation

Ecoutés par des professionnels compétents, les personnes atteintes dans leur santé et leur entourage sont conseillés et aiguillés en fonction de leur situation personnelle et en lien avec le système santé-social valaisan. Ce service est aussi pensé pour apporter un soutien aux proches-aidants. Nous vous offrons également une aide dans les démarches administratives et financières en lien avec le système des assurances sociales.

Ce service a été créé en vue d'offrir un lieu de référence et de soutien en cas de questions, de situations problématiques ou de découragement. Notre but étant que les personnes accompagnées et leur famille trouvent des solutions adaptées à leur situation et qu'une intervention ciblée ait été instaurée.

---

5. Devenir bénévole

Devenez bénévole !

En rejoignant notre équipe de bénévoles, vous contribuez à la participation sociale des personnes à mobilité réduite et au maintien des personnes fragilisées par leur état de santé.

Nous vous offrons une activité valorisante qui vous permet de partager vos différentes compétences et connaissances ainsi que votre propre expérience personnelle au sein d'une structure chaleureuse et humaine. Au contact direct avec les personnes accompagnées, vous vous retrouvez au cœur de l'action et donnez un impact instantané à la vie de notre fondation.

Quelles qualités attendons-nous de vous ?

- Avoir du plaisir à être en contact avec des personnes atteintes dans leur santé ; avoir une attitude bienveillante à leur égard.

- Une fiabilité quant à votre engagement (vous pouvez y mettre fin en tout temps)

- Une communication aisée pour assurer votre propre bien-être au sein de notre structure ainsi que pour les personnes accompagnées.

Vous pouvez vous engager pour :

- Service de transports avec véhicules adaptés (permis de conduire définitif)

- Prestations d'aides à domicile ?

- promenades, lectures, amener à des rendez-vous (à pied), accompagnement administratif…

En tant que bénévole vous recevez :

- Un défraiement journalier,

- La possibilité de rencontrer d'autres bénévoles et de nouer des liens,

- Un sentiment de satisfaction car s'investir au profit d'une bonne cause est très gratifiant !

« Si le bénévolat n'est pas payé ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien mais parce qu'il n'a pas de prix. ». Sherry Anderson

3 options de contacts :

1. Formulaire de contact online
2. Bouton CTA (compose le numéro) numéro de téléphone
3. Bouton CTA adresse mail (ouvre la boîte mail)

6. Contactez-nous

Faire appel à nos services

Pour mettre en place l'une de ces prestations pour vous-même, pour une personne de votre entourage ou tout simplement si vous avez des questions :

Vous pouvez nous contacter soit par mail à contact@fondation-asdr.ch soit par téléphone au 027 566 71 80.

Nos bureaux se trouvent à l'Avenue de Tourbillon 43, 1950 Sion,

et sont ouverts **sur rendez-vous** les lundis et vendredis de 7h30 à 18h.

---

7. Nous soutenir

Notre engagement vous plaît et vous souhaitez y contribuer ? Tout geste compte…

Nous avons besoin de votre soutien pour atteindre nos objectifs à savoir :

- Minimiser les coûts pour les personnes accompagnées par nos services.

- Constituer une équipe de professionnels pluridisciplinaires pour un suivi toujours plus spécifique et répondant à toute sorte de problématiques que ça soit du domaine de la santé ou du social.

Toute personne privée, entreprise, fondation, association peut être source de dons.

La fondation ASDR est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exemption fiscale. Tous les dons faits à la fondation sont déductibles fiscalement.

Pictogramme pour ces trois options :

-> Liens pour les dons en ligne

-> Lien pour recevoir un bulletin de versement.

-> Autre manière de nous soutenir -> lien sur activité bénévole

Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien.

---

8. Nos sponsors